



Pantin le 4 janvier 2022

Monsieur le ministre

En ce début d'année je vous prie tout d'abord de bien vouloir accepter au nom de mon syndicat et en mon nom personnel nos meilleurs vœux pour cette année 2022 malheureusement toujours placée sous le joug pandémique avec tout ce que cela comporte d'incertitudes et de risques pour le système éducatif.

En dépit de toutes les difficultés, l'année passée nous aura toutefois permis de construire un projet ambitieux pour l'administration de l'école, perfectible à notre sens, certes, mais porteur de bien des avancées, les soucis provenant souvent de la mise en œuvre dans les académies, problèmes sur lesquels nous reviendrons à l'occasion de la réunion du comité de suivi et qui fera l'objet si nécessaire d'une saisine directe auprès de vous.

En effet, à l'heure où sont annoncées pour 2022 de nouvelles mesures catégorielles interministérielles pour les personnels, mesures dont nous ne pouvons sur le principe que nous réjouir, il ne faudrait pas que les pratiques que nous jugeons contestables de certaines académies perdurent voire s'aggravent, pas plus qu'il ne faudrait que les choix nationaux de mise en œuvre de ces crédits interministériels ne viennent creuser les écarts indemnitaires entre les personnels sans que cela ne soit totalement justifié par leur situation professionnelle. C'est pour cela que nous voudrions, comme nous l'avons fait s'agissant des crédits pour l'Île de France, attirer votre bienveillante attention sur un certain nombre de points que nous estimons sensibles.

Tout d'abord, comme vous avez bien voulu le faire à notre demande pour les crédits d'Île de France, **il nous semble important d'inscrire à nouveau cette politique dans l'esprit qui a présidé à la rédaction du « relevé de décisions »** : cela sera-t-il le cas ? aurons-nous une réunion spécifique du comité ? Dans quels délais ?

Ensuite, les crédits dont il s'agit ne concerneront que les collègues de catégorie A et B. **Les adjoints administratifs risquent de manière injustifiée de voir encore se creuser un peu plus les écarts indemnitaires en leur défaveur.** Pour nous, les mesures de grille pour la catégorie C sont totalement insuffisantes pour prétendre pallier en quoi que ce soit cette situation. **Il est en conséquence de la plus haute importance que le plan de repyramidage et de requalification de C en B inscrit dans le relevé de décisions soit conduit à son terme et de manière efficace.** C'est pour cela qu'il nous semble indispensable que l'attention des rectrices et des recteurs soit particulièrement attirée sur la situation de nos collègues de catégorie C.

Pour ce qui concerne les mesures à prendre pour les bénéficiaires B et A, plusieurs pistes nous semblent devoir être impérativement suivies.

Sites : [A&I-Unsa](#)

Jean-Marc Boeuf
Secrétaire général

S'agissant dans un premier temps du périmètre des bénéficiaires, il est nécessaire que tous les secteurs d'exercice du système éducatif soient concernés, éducation nationale, jeunesse et sports, services, grands établissements, EPLE, **mais également l'enseignement supérieur et tous ses établissements pour lesquels, en dépit des engagements de Mme Vidal** que vous aviez bien voulu nous faire connaître s'agissant de la situation en Ile de France, **nous n'avons pour l'instant aucune information.**

Ensuite, les crédits supplémentaires dont ont bénéficiés les académies d'Ile de France ont creusé les écarts avec les autres académies sans que cela soit toujours objectivement justifié : Il nous apparaît en conséquence indispensable que les crédits 2022 viennent corriger le mieux possible ces écarts, qu'il s'agisse de collègues de catégorie A ou B et quels que soient les lieux et secteurs d'affectation.

Enfin, des inégalités demeurent encore en trop grand nombre parmi nos collègues, inégalités qui n'ont pu encore être corrigées par la mise en œuvre du relevé de décisions : collègues de catégorie B occupant des emplois de A et qui ne sont toujours pas requalifiés, collègues A et B exerçant des responsabilités comparables mais traités différemment d'une académie à l'autre, collègues A et B logés dont les indemnités sont toujours minorées au-delà même des préconisations du relevé ... **Pour toutes ces situations, nous attendons que la politique indemnitaire qui doit se mettre en place en 2022 ramène, si ce n'est l'égalité, du moins l'équité.**

En effet, il serait d'un redoutable paradoxe que cette politique indemnitaire, incontestablement porteuse d'améliorations significatives, en vienne à creuser les inégalités existantes. Je ne peux à ce sujet, Monsieur le ministre, que réaffirmer les principes que nous vous avons exposés dans notre courrier du 19 octobre 2021, principes qui nous avaient conduit à négocier puis à signer avec vous « le relevé de décisions » : Pour toutes et tous, partout et toujours, à travail égal, responsabilité égale, grade égal, rémunération égale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Le secrétaire général



J-M Boeuf

Sites : [A&I-Unsa](#)